

Dominique FOYER

Introduction

Le « théologien » catholique doit rendre compte de façon intelligible et rationnelle de ce que croient les chrétiens. Le moraliste ou éthicien doit chercher des points de repères fiables et convaincants pour trouver « ce qu'il faut faire pour bien faire », pour agir droitement, de façon juste et équitable. Le « théologien moraliste » s'efforce de mettre en cohérence ce que l'on croit avec ce que l'on cherche à vivre. Dans le contexte actuel, où la réalité familiale semble sérieusement bouleversée ou du moins questionnée, où ce qui semblait évident jusqu'à naguère paraît ne plus du tout aller de soi, que peut dire et faire le « théologien moraliste catholique » ? Je vais essayer de donner un « point de vue » à la fois éthique et théologique sur la « famille » contemporaine.

L'importance de la famille et son caractère central, tant pour la personne (aspect individuel) que pour la société (aspect collectif), sont abondamment soulignées par la Révélation divine, Ecriture Sainte, Tradition interprétative et enseignement du Magistère. La pratique pastorale de l'Eglise catholique s'y réfère constamment. Les deux synodes des évêques (extraordinaire en 2014, puis ordinaire en 2015) nous invitent à vérifier cela...

Mais notre vie chrétienne se déploie dans un contexte culturel précis : la société française et européenne du début du XXIème siècle. Or notre civilisation post-moderne est caractérisée par d'importantes tensions et remises en questions qui affectent ce qu'on peut appeler « espace familial ». Notre réalité sociale est devenue complexe. Il faut en prendre acte. Il n'y a plus un seul modèle qui s'imposerait spontanément. Il y a une pluralité de modèles familiaux. Ce qui semble devenir le dénominateur commun, c'est la dimension du choix : pour la plupart des gens, une famille « réussie » – quel que soit son type d'organisation – c'est une famille fondée sur le **choix libre** et assumé de ses membres adultes (les parents, les conjoints) et, dans une moindre mesure le choix des ses membres plus jeunes (enfant et adolescents) à partir du moment où ils peuvent montrer une volonté propre.

C'est ici qu'apparaît le conflit latent entre une conception plus ancienne (traditionnelle, héritée) et une conception plus moderne (volontariste). On peut ainsi opposer la famille vue comme réalité « naturelle » selon une perspective « naturaliste » et la famille vue comme réalité « culturelle » selon une perspective « constructiviste ».

Suivant la perspective « naturaliste », la famille est une réalité si fortement inscrite dans la vie quotidienne des êtres humains, quelle que soit la civilisation ou la culture à laquelle ils appartiennent, qu'elle possède une sorte d'évidence et d'universalité. Elle est ressentie et vécue comme un donné naturel, comme une institution allant de soi.

Claude Lévi Strauss, qui définit la famille comme « l'union plus ou moins durable, socialement reconnue, d'un homme, d'une femme et de leurs enfants », y voit même « un phénomène universel, présent dans tout type de société »¹. Suivant cette conception, la famille est donc plus qu'une institution. Elle est un donné naturel, universel, et par conséquent fait figure de fondement intangible des sociétés humaines. Effectivement, pris dans ce sens, le terme « famille » suggère une sorte de fait brut, basique, susceptible de résister aux évolutions culturelles, aux divergences politiques et aux manipulations idéologiques.

¹ Claude Lévi Strauss, *Race et histoire* (Paris, Gallimard, 2007, Folio-essais).

A l'opposé de la conception « naturaliste », la conception « constructiviste » affirme que la réalité familiale n'a rien de naturel. Elle est plutôt le résultat d'une construction culturelle, reflétant des jeux d'intérêt et de désir, de contraintes et de pouvoir.

L'anthropologue Maurice Godelier² est un bon représentant de ce courant de pensée pour lequel la famille n'est certainement pas cette organisation stable, enracinée dans un donné naturel et qui traverserait les siècles sans modifications profondes. Au contraire, la famille refléterait les évolutions sociales, économiques et culturelles de chaque époque. On peut retrouver ici la conception marxiste des rapports entre « superstructure » et « infrastructure ». Et de fait, on observe qu'en Occident surtout, et même dans le reste du monde, depuis les années 1960, les familles ont connu d'importants changements. Le nombre de mariages a sensiblement diminué, les situations de concubinage et d'union libre ont augmenté. Le nombre des divorces et de séparations informelles s'est accru dans les mêmes proportions, tout comme le nombre de naissances hors mariage. Il est tentant d'expliquer cette prolifération des formes familiales par une très rapide évolution des mœurs, elle-même rendue possible par la diffusion massive des techniques contraceptives et la généralisation du salariat féminin. L'émancipation des individus, jointe à la libération sexuelle, le tout étant vécu dans une période d'expansion économique et de mentalité libérale, aurait suffi à générer cette vaste recomposition des structures familiales. On peut admettre ce type d'interprétation. Alors, devant une telle plasticité, comment continuer de penser que la famille répond à un schéma naturel, immuable ? Au contraire, elle semble pouvoir et devoir être remodelée en permanence, la législation épousant docilement le mouvement des esprits et des modes de vie. Dans le même temps, tout rappel d'un ordre naturel ou social préexistant, qui prétendrait imposer un cadre prédéfini aux libertés individuelles est ressenti comme irrecevable par la plupart de nos contemporains. Seul l'attrait amoureux paraît à même de constituer une norme conjugale, le désamour justifiant alors la séparation et le divorce. Désormais le mariage et la famille ne peuvent plus s'appuyer sur les règles autrefois imposées par les nécessités pratiques de l'existence, ni sur le consensus social qui en découlait : il faut avant tout des motivations personnelles. Et si les liens de couple et de famille perdurent, ce sera malgré un environnement culturel qui favorise plutôt des comportements « alternatifs », caractérisés par la nouveauté perpétuelle, le changement permanent. De fait, il n'existe plus guère d'engagements à vie : ni dans les emplois professionnels, ni dans le logement, ni dans les choix politiques ou religieux. La tendance actuelle semble être à la recomposition perpétuelle, et pas seulement dans le domaine des constellations familiales. Les incitations à la fidélité conjugale et à la permanence des liens familiaux tendent à s'effacer des mentalités. Et les dispositifs législatifs semblent s'y adapter de façon saisissante, au risque d'amener des tensions insurmontables dans le droit.

A première vue, l'affrontement est total, donc sans issue. Dans cette situation, les chrétiens sentent bien qu'ils ne peuvent plus s'en tenir simplement à la conception « naturaliste » d'un ordre des choses défini de toute éternité par le Créateur selon une conception étroite de la « loi naturelle ». Il leur paraît plus raisonnable de comprendre que les réalités familiales, comme toutes les réalités humaines, sont à la fois entièrement naturelles (car elles sont un donné qui nous précède toujours) et entièrement culturelles (car ce donné est sans cesse retravaillé, élaboré et modifié par nos initiatives humaines).

Mais dire cela ne suffit pas. Il faut aussi se demander si ce travail permanent de la « culture » qui s'empare de la « nature » pour la transformer et l'humaniser davantage, est un travail qui suit une certaine logique, et si oui, laquelle... L'humanité s'approprie sa nature et la transforme : mais quel sens cela a-t-il ? Quelle signification et quelle valeur ? Et, pour les croyants que nous sommes, le Dieu de la révélation biblique a-t-il son mot à dire dans cet immense travail culturel appliqué aux réalités naturelles ? Si la Révélation divine est un appel adressé à l'humanité, alors nos choix de vie sont des réponses aux appels de Dieu. C'est ce que j'appelle la « perspective vocationnelle ». J'essaierai de montrer comment elle s'applique à la réalité familiale.

² Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté* (Paris, Fayard, 2004).

1. L'Alliance de Dieu. Un rappel de théologie biblique de l'Ancien Testament.

Comment la révélation biblique nous présente-t-elle la famille « selon le cœur de Dieu » ? Pouvons-nous trouver dans l'Écriture Sainte non pas un « modèle » pour le couple et la famille, mais plutôt des normes éthiques, des points de repère spirituels et des critères d'évaluation ? Selon la perspective de la « pédagogie divine » mise en valeur par le Synode de 2015³, il faut envisager ensemble l'histoire de la révélation divine et celle de l'accueil de cette révélation, dans la foi d'un peuple et des individus qui le composent (schéma : appel/réponse). On peut distinguer plusieurs étapes décisives.

a) Au niveau des sociétés archaïques (« primitives » ou traditionnelles, comme en Égypte, en Mésopotamie, en Canaan), la vie est divine. Mais les dieux sont redoutables, car puissants, cruels et capricieux. La vie des hommes est marquée par la fatalité d'une vie d'esclave des dieux. La sexualité est perçue comme divine, magique... Les rites religieux cherchent à capter les énergies divines. Les femmes sont à la fois des prêtresses dans des cultes à caractères sexuel et des prostituées plus ou moins sacrées.

b) En franchissant un premier seuil de foi (« Exode »), les Hébreux font la découverte d'un Dieu d'amour qui les libère de la tyrannie des dieux et qui fait alliance avec eux. Le « Dieu-des-pères » devient peu à peu le « Dieu-Père », un Dieu qui « fait famille » avec son peuple et qui fait de son peuple une famille (cf. généalogisation des liens entre les tribus ; découverte d'une certaine fraternité israélite). Les grands récits fondateurs, les rites et les codes expriment et concrétisent cela (ex. la création et la chute en Gn 2-3 ; Caïn et Abel ; la saga des patriarches ; les commandements 4, 6 et 10 du Décalogue). Interdits fondateurs : refus des cultes de fécondité (désacralisation de la sexualité) et des sacrifices d'enfants (désacralisation de la procréation = les enfants sont un don de Dieu, mais ils ne servent plus de monnaie d'échange).

c) En franchissant un deuxième seuil de foi (« Exil »), Israël se laisse former par son Dieu. Déjà avec le prophète Osée apparaît l'image du couple humain⁴ comme capable de signifier l'alliance de Dieu et de son peuple, alliance faite d'infidélités humaines et de pardons divins. Exilés loin de leur terre, les Israélites découvrent la capacité créatrice et créatrice de ce Dieu Père plein d'amour, qui a des entrailles maternelles (cf. Is 49, 13-16). Dieu a tout créé à partir de rien et il peut même ressusciter les morts (II Mac 7). Avoir des enfants reste une bénédiction, mais la stérilité n'est plus une malédiction, c'est une mise à l'épreuve. En l'absence des repères politiques et religieux institutionnels (roi et Temple), la famille devient le « temple vivant » où les Juifs célèbrent l'Alliance du Seigneur (cf. importance des rites familiaux de la circoncision, du *shabbat* et du *seder* pascal). Le mariage est un grand moment de célébration de l'alliance (cf. Tobie 8, 4-9). Il y a des interdits qui structurent la vie familiale : la nourriture doit être *cachet* ; pas de mariages avec des non-juifs (cf. Esdras 9).

³ « En raison de la pédagogie divine, selon laquelle le dessein de la création se réalise dans celui de la rédemption par étapes successives, il faut comprendre la nouveauté du sacrement du mariage dans la continuité du mariage naturel des origines fondé sur l'ordre de la création » (*Rapport final du Synode ordinaire des évêques sur la famille en 2015*, n°37).

⁴ Il faut noter l'importance de ce changement : jusque là, l'Alliance divine était pensée sur le modèle d'un traité de vassalité, Dieu agissant comme un roi suzerain. Avec Osée, c'est l'alliance conjugale qui devient le modèle symbolique.

2. « Bien loin de te résigner à nos ruptures d’alliance... » Jésus et la nouvelle alliance

a) Avec Jésus de Nazareth, un nouveau seuil de foi peut être franchi. Il est en personne la venue du « règne de Dieu », il instaure une existence réconciliée (le pardon des péchés est lié aux miracles), il est en personne la réalisation de l’Alliance. Il a une généalogie, il grandit dans un vrai cadre familial. Bien qu’il soit célibataire (ce qui implique que désormais le mariage n’est plus un devoir religieux), toute sa vie, ses paroles et ses actes montrent l’importance qu’il accorde à la famille (cf. Mt 19 ; Jn 2 ; Jn 3). Mais cette réalité humaine, quoique voulue par Dieu, est à son tour relativisée par la perspective du Royaume eschatologique (cf. Lc 8, 19-21 ; 9, 59-62 ; 10, 38-42). Le célibat et la non-fécondité biologiques peuvent être choisis « à cause du Royaume des cieux » (cf. Mt 19, 12). Il y a aussi des interdits : pas de divorce, pas d’adultère. En revanche, il n’y a plus d’exclusion ethnique.

b) Avec la Résurrection de Jésus et la naissance de son Eglise, un dernier seuil de foi peut être franchi : la vie divine est réellement plus forte que la mort. Par la foi en Jésus-Christ, chacun devient frère et sœur de Jésus et enfant du Père. Chacun devient « temple vivant » de Dieu. Toutes les réalités humaines sont désormais vécues « dans le Christ » : la vie conjugale et familiale n’y échappe pas. En s’unissant de façon sponsale à toute l’humanité, le Christ donne à la réalité humaine « naturelle » du mariage, la dignité de « sacrement »⁵. Pour les baptisés, le mariage est signe et instrument de la grâce divine. En devenant « enfants d’adoption » du Père, nous devenons frères et sœurs du Christ, et aussi les uns des autres (cf. Phm 16). L’Eglise est comme la grande famille de Dieu (cf. Eph 2, 19). Du coup, les familles de chrétiens sont appelées à être l’élément basique de la vie sociale et ecclésiale (cf. Ac 2, 46 ; Eph 5, 21-6, 9), au point que la famille chrétienne peut être appelée « petite église » (*ecclesiola*). Il en découle une responsabilité de toute l’Eglise envers les familles⁶.

3. Comme tous les sacrements, le mariage chrétien est un sacrement de l’Alliance nouvelle et éternelle.

a) Le fondement du couple et de la famille réside dans l’engagement libre et conscient des époux, dans le respect des significations et des valeurs propres de cette institution qui ne dépend pas de l’homme, mais de Dieu lui-même. L’alliance humaine est appelée à refléter l’Alliance divine, où Dieu s’engage librement envers l’humanité. En cela, elle devient sacrement.

b) La famille est une réalité « naturelle », au sens précis où les Chrétiens considèrent que la « nature » est ce qui est voulu par Dieu dans son acte d’amour créateur. La « nature » est donc, d’une façon plus large, tout ce qu’il nous est donné de vivre en participant activement à l’action créatrice de Dieu. La famille est la « première société naturelle » dit le *Compendium de la doctrine sociale de l’Eglise*.⁷ « Faire famille » est donc un ensemble d’actions humaines, mais qui contribuent à réaliser le désir créateur de Dieu qui fait alliance avec l’humanité.

c) Il en découle que le mariage est de l’ordre du « droit naturel » (par différence avec le « droit positif »). Donc, aucun pouvoir politique ou social, collectif ou individuel, ne peut en

⁵ « Il apparaît particulièrement opportun de comprendre selon une clef christocentrique les propriétés naturelles du mariage qui constituent le bien des conjoints (*bonum conjugum*), qui comprend l’unité, l’ouverture à la vie, la fidélité et l’indissolubilité » (*Rapport final du Synode ordinaire des évêques sur la famille en 2015*, n°47).

⁶ « Protéger le don sacramentel du Seigneur concerne non seulement la famille, mais également la communauté chrétienne, à sa manière. » (*Rapport final du Synode ordinaire des évêques sur la famille en 2015*, n°52).

⁷ *Compendium de la doctrine sociale de l’Eglise* (Bayard-Cerf-Fleurus-Mame ; Paris, 2008), § 211.

disposer à son gré, ni en modifier les caractères et les finalités, toutes les caractéristiques du mariage que l'accueil de la réalité créée nous permet de comprendre :

* **différence et complémentarité des sexes** : l'Eglise refuse de mettre les unions homosexuelles au même plan que le mariage d'un homme et d'une femme. En effet, selon la révélation biblique, le couple masculin/féminin, avec sa différence et sa complémentarité, est voulu par Dieu (Gn 1 et 2) et il reflète au mieux le mystère de Dieu, à la fois « tout-autre » et « tout-proche ».

* **totalité** de la donation mutuelle : la donation des époux est entière et définitive, à la fois physique, psychique et spirituelle. De la même façon que Dieu qui se donne à nous dans la personne de son Fils Jésus : le don se fait pardon.

* **unité** des époux : pas de polygamie, simultanée ou successive (la polygamie, même consentie, est contraire à la dignité des personnes) ; pas d'adultère, même consenti (cf. « mariage *open*, pratiques de « libertinage »). Il y a une seule alliance entre Dieu et l'humanité.

* **indissolubilité** et fidélité : le divorce, qui est une réalité massive dans notre société, est parfois un « moindre mal », mais il ne peut pas devenir un « droit ». Il reste toujours une blessure, un échec. Notre incapacité à vivre pleinement l'alliance conjugale est liée à notre incapacité à vivre l'alliance divine sans la grâce et la miséricorde de Dieu. Car les sacrements sont indissolubles, tout comme le don de Dieu est irréversible.

* **fécondité** : ouverture à la vie et au don de la vie. « Le mariage, dans sa vérité objective, est ordonné à la procréation et à l'éducation des enfants » (*Gaudium et spes*, n°48 et n°50). Mais il n'a pas été institué uniquement en vue de cela : il y a aussi « la requête d'épanouissement mutuel des époux ». et on sait que les chemins de la fécondité sont multiples : nous ne sommes pas restreints à nos capacités biologiques.

Tout cela fait du mariage chrétien, du couple et de la famille qui en résultent, l'image la plus rapprochée de la réalité divine et surtout de cette Alliance « nouvelle et éternelle » que Dieu veut instaurer avec l'humanité et chacun de nous, en la personne de son Fils bien-aimé Jésus le Christ.

Remarquons aussi que, dans la perspective chrétienne, le mariage n'est pas uniquement une affaire d'amour, de désir ou de sentiment amoureux. C'est important, bien sûr, mais il y a beaucoup plus : il y a la dimension d'engagement mutuel, de prise en compte d'un avenir commun, d'ouverture sur l'existence d'autres personnes. L'alliance conjugale n'est pas seulement la rencontre de deux désirs. C'est pourquoi *Gaudium et spes* parlait d'une « communauté profonde de vie et d'amour », ajoutant qu'elle a été « fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur » (n°48). La conception chrétienne de la famille et de l'espace familial en est profondément marquée.

4. L'Eglise s'incarne dans nos familles.

Quelques points décisifs découlant de la conception chrétienne (sacramentelle) du couple et de la famille.

a) L'importance de la famille pour la personne humaine. Dans le climat d'affection naturelle qui lie les membres de la communauté familiale, les personnes qui composent la famille sont reconnues et respectées dans leur intégrité et dans leur intégralité. C'est dans l'espace familial que nous découvrons et structurons notre personnalité, notre humanité. C'est là que nous découvrons la différence et la complémentarité des sexes et des générations. Conséquence : si l'on veut une société moins individualiste et plus conviviale, plus mature aussi, il est préférable que les individus se développent dans un milieu relationnel fort, tel que la famille.

b) L'importance de la famille pour la société : la famille, en tant que « communauté naturelle où s'expérimente la socialité humaine⁸ » contribue de façon unique et irremplaçable au bien de la société. Par exemple : la famille est un espace où les relations humaines sont d'emblée marquées par la gratuité et la bienveillance. C'est là que nous apprenons en premier à vivre dans la confiance et le respect mutuels. Cela est fondateur de la vie en société. Conséquence : si la famille va mal, la société toute entière ira mal... « Tout est lié... » dit le pape François dans l'encyclique *Laudato 'Si*.

c) L'importance de la famille pour l'Eglise : dans la famille humaine, par l'expérience de l'amour humain inconditionnel (conjugal, parental, filial, fraternel), nous apprenons à connaître l'amour inconditionnel de Dieu pour les hommes et sa fidélité. Il y a une analogie entre les deux (cf. dans Gn 1 : « image et ressemblance »). Nous découvrons du coup le devoir moral d'y correspondre, chacun selon notre situation. De ce point de vue, l'existence familiale est une réponse d'amour à l'amour de Dieu. Du coup, le mariage, quand il est reçu comme un véritable sacrement, concerne tous les aspects de la réalité conjugale et familiale, avec toutes ses caractéristiques et implications. C'est l'ensemble de cette réalité humaine qui est sanctifié, et qui devient présence réelle du Christ au milieu de son Eglise et au milieu des hommes (cf. *Lumen gentium*, n°1 : « signe et moyen »).

Être vigilants sur certains points actuellement débattus.

a) Eclairée par la lumière de la Révélation, l'Eglise considère la famille, en tant que communauté de personnes, comme « la première société naturelle⁹ ». Elle est dotée de droits propres qui ne sont pas reçus d'une législation humaine et donc sont inaliénables.

Ces droits sont : le droit de donner la vie à des enfants ; de les éduquer en leur transmettant les valeurs qui fondent la vie de leurs parents ; de disposer des ressources nécessaires pour mener une vie digne et décente ; de pouvoir transmettre aux enfants le fruit du travail de leurs parents ; de développer une solidarité intergénérationnelle. D'une certaine façon, on peut le voir dans le 4^{ème} commandement du Décalogue : « Honore ton père et ta mère afin d'avoir longue vie sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donne » (Ex 20, 12). C'est le seul commandement qui soit assorti d'une promesse.

Par conséquent, la Révélation chrétienne place la famille humaine au centre de la vie sociale dont elle est comme la « cellule de base ».

C'est toute la différence qui existe entre des sociétés fondées sur le « contrat » et des sociétés « naturelles » : la famille humaine n'est pas la résultante d'un contrat passé entre ses membres, comme le serait une association, une entreprise ou un pays... Elle n'est pas une pure « construction » humaine, bien que par certains aspects elle soit modifiable. Elle est une donnée « naturelle », une réalité qui nous précède toujours. Cependant, elle reste une réalité humaine, une « société » c'est à dire un fait social : quoique « naturelle », la famille n'est pas régie par des déterminismes comme peuvent l'être les phénomènes naturels de type physico-chimiques ou biologiques. Elle représente donc une situation intermédiaire entre les réalités matérielles (physico-chimiques ou biologiques) et les réalités entièrement issues d'une construction humaine. Entre le « naturalisme » et le « constructivisme », la famille humaine représente un autre type de réalité que j'appelle volontiers « vocationnelle ».

b) Au plan économique, nous devons toujours nous demander si la famille est convenablement « servie » par l'économie, ou si c'est l'inverse (la famille mise au service de l'économie).

Par exemple, nous savons que, dans nos économies consuméristes, les enfants et adolescents sont une cible privilégiée du marketing. Et la diffusion des TIC (techniques d'information et de communication) ne fait qu'accentuer le phénomène. Cela pose des questions éthiques sérieuses. Dans un autre domaine, nous pouvons

⁸ *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise* (Bayard-Cerf-Fleurus-Mame ; Paris, 2008), § 211.

⁹ *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise* (Bayard-Cerf-Fleurus-Mame ; Paris, 2008), § 211.

mettre en question les rythmes de vie imposés par la vie professionnelle : les horaires de travail décalé ne favorisent pas la vie familiale. Et que dire de la perspective de banaliser le dimanche pour en faire un jour ouvrable comme les autres ?

c) La priorité de la famille par rapport à la société et à l'Etat doit constamment être affirmée et garantie. Au besoin, il faudra la défendre. Tout modèle de société qui veut servir le bien de l'humanité (le « bien commun ») ne peut absolument pas faire abstraction du caractère central et de la responsabilité sociale de la famille. En revanche, la société et l'Etat, dans leurs relations avec la famille, ont l'obligation éthique de s'en tenir au principe de subsidiarité.

Par exemple, quand Mme Bertinotti, ministre de la famille, affirmait en 2012 que l'Etat ne privilégie aucune forme de famille et doit soutenir tous les choix des citoyens, cela pose de graves questions : cette prétendue neutralité revient en fait à considérer que toutes les formes de vie familiale se valent, ce qui est loin d'être démontré. L'Eglise pense, au contraire, que quand la famille est formée d'un homme et d'une femme, unis durablement, qui s'aiment sans conditions et veulent donner la vie à des enfants, ce type de famille procure à chacun un cadre de vie plus épanouissant et plus humanisant que les autres types de famille présentant des aspects « défectifs » (= manque de quelque chose d'important).

Quelle attitude théologique et pastorale pouvons-nous avoir ?

a) Commençons par suivre le conseil donné par s. Paul dans une célèbre parénèse¹⁰ : « Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence, pour discerner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bien, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait » (Rm 12, 2). C'est l'attitude de base du discernement éthique chrétien : ne pas se conformer à l'air du temps (autrement dit : prendre du recul, exercer son sens critique) ; renouveler son intelligence au contact de la Parole de Dieu, se laisser transformer (autrement dit : accepter de ne pas se croire propriétaire de la vérité divine) ; opérer un discernement théologique et éthique en cherchant ce qui est bien, agréable à Dieu, parfait selon ses critères à lui. C'est déjà beaucoup !

b) Mais ce n'est pas suffisant. Il faut trouver le moyen de prendre en compte positivement même les aspects qui nous semblent négatifs dans ce que vivent les familles. Admettons donc, pour commencer, que toutes les familles sont « défectives » même celles qui semblent satisfaire parfaitement aux critères retenus par l'Eglise catholique : de multiples exemples pourraient être donnés. Aucune famille ne peut prétendre incarner parfaitement l'Alliance de liberté et d'amour : on peut toujours grandir dans l'amour ! On a toujours à se convertir à l'Evangile !

c) Cependant, il faut admettre qu'il y a des déficiences plus lourdes de conséquences que d'autres. Par rapport au bien des personnes, au bien commun et aussi par rapport à l'Alliance de Dieu. Donc nous avons ici un critère d'évaluation par rapport à un idéal chrétien d'accomplissement. Il y a des chemins plus ou moins appropriés pour atteindre à la réalisation de ce que nous avons identifié comme une plénitude d'amour, de gratuité, de durabilité et de respect des personnes.

d) L'expérience biblique nous enseigne que la perte et le manque peuvent aussi devenir des expériences de la présence de Dieu. Dans l'AT : Exil à Babylone, Elie, Moïse, Abraham ; et dans le NT : l'incrédulité des autorités juives et le refus violent de la personne de Jésus, le silence de Dieu quand Jésus est sur la Croix, la découverte du tombeau vide, l'Ascension... Ajoutons aussi la présence insaisissable du Saint Esprit. Des expériences apparemment négatives se révèlent porteuses d'une présence nouvelle et d'une réelle richesse. Il y a ici une

¹⁰ « Parénèse » : les passages de ses lettres où l'Apôtre donne des recommandations à caractère moral.

véritable option théologique, typiquement biblique : Dieu parle aussi dans le silence, l'Esprit Saint se faufile aussi par les failles du monde, par les accidents de nos histoires. Et, au besoin, il les suscite...

e) Pour le théologien chrétien moraliste, on ne peut donc pas se limiter à prendre en compte ce qui est positif dans la vie des couples et des familles, selon le conseil donné par s. Paul. Il faut aussi envisager la prise en compte du « manque », du « défectif » comme lieu possible de la révélation divine. Il s'agit donc d'appliquer la démarche de Jésus lui-même à toutes les réalités familiales, avec leur grande diversité : nous cherchons toujours à poser un regard de foi et d'espérance sur les réalités humaines vécues, même et surtout quand elles présentent des « déficiences », du péché.

5. Pour essayer de terminer sur une perspective pastorale.

Utilisation d'une démarche suggérée par l'Évangile.

Prenons appui sur la démarche de Jésus, « attestation-contestation-dépassement », telle qu'elle apparaît dans les récits évangéliques. Par exemple, dans la controverse de Mt 19, 3-12 où Jésus prend position par rapport aux pratiques conjugales et familiales de son temps. Nous découvrons ici une démarche paradigmatique de Jésus qui atteste de ce qui est bon et juste au regard du projet créateur de Dieu (« N'avez vous pas lu l'Écriture : Au commencement... »), puis qui conteste les dérives et distorsions apportées par les usages humains (« C'est en raison de la dureté de votre cœur... », autrement dit : à cause du péché), et qui enfin propose un dépassement des certitudes, même religieuses, en direction d'une réalité en soi inaccessible, le « Royaume des cieux » (« Qui peut comprendre, qu'il comprenne ! »), qui ne peut que faire l'objet d'un don gratuit et d'un accueil tout aussi gratuit.

a) La famille, le désir de « faire famille », c'est une bonne nouvelle ! Dans son livre d'entretien, Mgr Jean-Luc Brunin le dit : « Je suis vraiment convaincu que la famille est une priorité pour la société de demain. »¹¹. Les chrétiens prennent en compte tout ce qui est bon et vrai dans les réalités humaines. C'est le moment de l'attestation.

b) Mais un discernement – au besoin critique – reste toujours nécessaire. On ne peut pas tout bénir de façon équivalente. Mgr Brunin dit aussi : « Il y aurait un risque réel à vouloir reléguer la famille dans le domaine des affaires privées [...]. Elle n'est pas seulement une question de morale privée, elle comporte une dimension sociale qui détermine largement l'éthique de la famille¹². » Les chrétiens n'hésitent pas à montrer ce qui leur semble être des distorsions du dessein de Dieu. C'est le moment de la contestation.

c) Et puis il y aura toujours lieu de chercher à quel dépassement, à quelle ouverture vers la transcendance, chacun est appelé. Citons encore Mgr Brunin : « Dans le Royaume, le Christ atteste que nous serons capables de nous accueillir mutuellement et de vivre pleinement la fraternité. Le célibat consacré est à la fois signe de cette promesse et anticipation de son exaucement.¹³ » Même la famille « traditionnelle » la plus conforme aux prescriptions de l'Église, doit vivre ce dépassement, cette ouverture qui passe inévitablement par la perte des certitudes trop faciles, trop humaines. Les chrétiens essaient de témoigner de ce dépassement, de cette ouverture au mystère de Dieu-amour.

d) Et comme nous croyons que ce qui est négatif à nos yeux n'est jamais totalement négatif aux yeux de Dieu – puisque c'est aussi le lieu où Dieu se dévoile – nous devons poursuivre le

¹¹ Mgr Jean-Luc Brunin, *Les familles, l'Église et la société. La nouvelle donne* (Bayard, Paris, 2013), p. 19.

¹² Mgr Jean-Luc Brunin, *ibid.*, p. 30.

¹³ Mgr Brunin, *ibid.*, p. 57-58.

questionnement, l'écoute attentive et confiante de ce que l'Esprit Saint nous dit. C'est ce que demande le livre de l'Apocalypse : « Celui qui a des oreilles, qu'il entende ce que l'Esprit dit aux Eglises » (Ap 3, 22). Le synode des évêques, avec ses deux sessions, est une façon – et non la moindre – de le faire.

Il n'en reste pas moins que les « aspects défectifs », présents aujourd'hui dans bon nombre de familles et de couples nous interrogent. L'Eglise veut être porteuse de la Bonne Nouvelle pour tous les hommes, dans toutes les situations possibles. Mais elle affirme que certaines situations ne sont pas pleinement satisfaisantes au regard de ce que Dieu nous révèle comme étant le bien pour l'homme. Je les appelle situations « défectives », au sens où elles sont en manque de quelque chose d'important. Ces différents cas de « familles nouvelles » sont bien réels. Ce n'est pas de la science-fiction. Ils nous interrogent plus ou moins fortement mais ils doivent toujours être pris en considération avec bienveillance et respect¹⁴. Cependant, ils ne sauraient constituer une norme aux yeux de l'Eglise catholique. Certes, ce sont bien des réalités humaines de type familial, mais ce ne sont pas des familles au plein sens du terme. Il faut essayer de les regarder dans leur réalité vraie, sans préjugé et sans aveuglement idéologique.

Quelle évangélisation pouvons-nous oser ?

La Bonne Nouvelle (l'Evangile) est à annoncer, à célébrer et à vivre. Il faut donc se demander comment l'Evangile peut être annoncé-célébré-vécu dans les familles, à l'intérieur de l'espace familial quelle que soit sa configuration, surtout si elle est plus ou moins « défective ».

La famille, les familles : ce sont des lieux à évangéliser en même temps que des sources d'évangélisation. Il y a évidemment toujours à faire davantage pour que l'Evangile pénètre dans l'espace familial. Spontanément, on pense que les familles chrétiennes vivent l'Evangile au quotidien, et que cela suffit. Est-ce bien sûr ? Vivre l'Evangile, cela veut dire vivre et annoncer la foi, l'espérance et la charité, et de façon concrète, incarnée. Il n'y a pas à donner des recettes ou à dresser des catalogues d'attitudes recommandées. Il faut que chacun des membres d'une famille se sente acteur de l'évangélisation de sa propre famille. Et cela commence logiquement par l'annonce. L'annonce de l'Evangile passe par la proclamation (la parole) mais elle ne s'y réduit pas... Demandons-nous, par exemple, comment la Parole de Dieu peut nourrir une famille ? Lit-on encore la Bible en famille, comme cela est encore le cas dans bien des familles protestantes ? Je vous laisse imaginer d'autres exemples d'annonce de l'Evangile en famille.

La même remarque peut être faite pour la célébration de la Bonne Nouvelle en famille. Nous pensons bien sûr à la prière en famille, devant la Crèche pendant l'Avent et le temps de Noël... Mais en dehors de cela ? On pourrait retrouver le sens des liturgies domestiques : prières autour de la table, bénédiction de la maison, action de grâces à l'occasion des anniversaires ou des fêtes... Ce ne sont pas les occasions qui manquent. Et, bien entendu, il y a aussi et surtout la participation à la messe en famille qui doit être encouragée et facilitée.

La famille, les familles : ce sont aussi des moyens pour évangéliser. Ce qui vient d'être esquissé autour de annoncer-célébrer-vivre dans la perspective d'une évangélisation des familles, vaut également quand on envisage les familles comme « moyens » pour l'évangélisation. Il est facile de constater que les familles qui se laissent évangéliser deviennent à leur tour évangélisatrices. La foi, l'espérance et la charité ne demandent qu'à rayonner. Les exemples ne manquent pas. Il ne faudrait donc pas restreindre la vie chrétienne à l'espace privé de la vie familiale, comme voudraient nous y pousser certains tenants d'une

¹⁴ On peut rappeler ici la façon dont le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* d'agir envers les personnes homosexuelles : « Avec respect, compassion et délicatesse » (C.E.C., n°2358). Ces trois termes devraient servir de règle dans toutes les situations pastorales, même les plus difficiles.

laïcité combative. L'Évangile ne peut pas rester confiné à la vie privée : il demande à rayonner dans l'espace social et à s'y incarner. Là aussi, soyons inventifs !

Conclusion. Par delà « nature » et culture », la famille comme « vocation ».

Nos choix humains prennent toute leur consistance dans l'accueil de « plus grand que nous » : le Dieu qui se révèle ; la Transcendance qui se risque dans l'Histoire ; des principes universels qui s'incarnent dans des situations particulières et des choix singuliers. De façon plus vague, plus « païenne », on évoquera un appel de la Vie, adressé à tous, et auquel certains individus choisissent de répondre par le choix particulier du couple et de la vie familiale.

Fonder une famille, sacraliser – d'une façon ou d'une autre – un engagement matrimonial, vouloir donner la vie à des enfants, tout cela apparaît alors comme des actes profondément humains autant que profondément transcendants. Les familles, considérées comme source et fondement de la vie sociale, sont des réponses positives et libres à un appel : celui de la Vie, de la Transcendance, de Dieu. Les individus choisissent de se mettre au service d'une réalité qui les dépasse. Leurs itinéraires personnels prennent tout leur sens en tant qu'éléments d'un dessein plus vaste, qui embrasse tout le devenir de l'humanité.

Certains aspects de la théologie catholique mettent volontiers en avant cette dimension : par ses choix et ses actes, l'humanité devient participante de l'acte créateur de Dieu¹⁵. Nos actions peuvent contribuer à achever l'œuvre de la création. Bien loin d'être la simple soumission à un ordre naturel des choses, qu'on aurait vite tendance à réduire à un simple ordonnancement physico-chimique (cf. « naturalisme »), bien loin aussi d'être une pure contractualité, modulable et même révocable à volonté (cf. « constructivisme »), le simple choix de faire exister une réalité familiale concrète peut alors être interprété comme un acte humain de la plus haute valeur : se marier, donner la vie, faire grandir une « communauté de vie et d'amour », tout cela concourt à la Création divine. C'est dire l'importance du couple et du mariage. Du même coup, c'est aussi justifier ses principales caractéristiques : unicité, irrévocabilité, totalité, durabilité. Et un tel acte, qui fonde la famille, ne peut pas non plus s'envisager en dehors de la reconnaissance des différences fondatrices de l'existence humaine : différence des sexes, différence des générations, différences des liens.

Pour les catholiques, « le Créateur a fait de la communauté conjugale l'origine et le fondement de la société humaine. [...] Cette mission d'être la cellule première et vitale de la société, la famille l'a reçue de Dieu »¹⁶. Ailleurs, elle est qualifiée de « première structure fondamentale pour une écologie humaine [...] au sein de laquelle l'homme reçoit les premières notions déterminantes concernant la vérité et le bien, dans laquelle il apprend ce que signifie aimer et être aimé et, par conséquent, ce que veut dire concrètement être une personne. »¹⁷ Les réalités familiales où s'expérimente la solidarité humaine contribuent donc, de façon unique et irremplaçable, au bien commun et au développement de la société humaine tout entière : « La famille constitue un milieu naturel pour l'initiation de l'être humain à la solidarité et aux responsabilités communautaires. »¹⁸ Il en résulte une sorte de priorité ontologique de la famille sur toutes les autres configurations ou organisations humaines, notamment par rapport à la société et à l'État.

¹⁵ Voir la notion de « théonomie participée », développée dans l'encyclique *Veritatis splendor*, n°41.

¹⁶ Concile Vatican II, décret *Apostolicam actuositatem*, n°11.

¹⁷ Jean Paul II, encyclique *Centesimus annus*, n°39.

¹⁸ *Catéchisme de l'Église Catholique*, § 2234.

La perspective vocationnelle insiste fortement sur la liberté inhérente à cette mission : si la mission vient de Dieu, nul n'est contraint d'y répondre positivement. L'être humain peut toujours se dérober et refuser de correspondre à ce que Dieu attend de lui : la mission de l'humanité ne peut être que reçue, jamais imposée. Car c'est une mission d'amour.
